L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 28 AOUT 1884.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1.—Une exposition universelle ... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6.—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions dans d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8.—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10.—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15.—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18.—La classification des objets exposés comprend les 9 parties suivantes:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufactures, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'art.
X. Pisciculture.

21.—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout égât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

21.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée suivant un tarif officiel.....

34.—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38.—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43.—Il sera utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44.—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Reglements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

ART. 8.—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne répondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17.—Toutes les applications étrangères pour admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissaires étrangers..... Les forms imprimées, conformes à ces réglements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé:
ED RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lille, Lyon, St Etienne, Roubaix, Cazarre, Lille Reims Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Dunkerque, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, Le Rochelle, Sedan Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, L'Economie Française, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce Le Gaulois.

MM.—L'Abeille échange déjà avec le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Garonne, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Peuple, Le Petit Journal, Le Pèlerin, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats et Départements des Affaires Etrangères.

Hilco—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Peron—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Demeulines—Membre du Conseil Municipal de Paris.

John Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert Député.
Henri Chavoir
Clemenceau
Prax Paris
Tony Revillon
Rouvier
Baron de Soubeyran
Spoller
Wilson
Felix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abasc, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Denon, Général Victor Malgnan, De Molinari, Commandant Correjolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se trouvent à lui affirmer qu'elles ont des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1.—La maison Vve Altasin-Gis (Négociant-armateur harengs et morues-gudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits caques.

2.—MM. Adr. Meanard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3.—MM. A. Illaume & Cie, négociants en vins Rue Cours du Jardin à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4.—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5.—MM. Clara & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépôt de Bière, fabricants d'étiquettes spéciales et du matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de dans sceau pour décharger les imprimeries, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame de Tours, et Chair de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Espagnol, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6.—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co "Rue de M. Holworthy & Fils, de Santa exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Roy & frères de Paris, négociants en d'ma, désire traiter des affaires de céréales et graines à la commission contre crédits de banque.

7.—M. Firmin Juillen, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8.—M. Maurice Dulos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui feraient commerce d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Dulos serait à même de rendre compte une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9.—M. Raoul Brunel, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Brunel) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10.—M. Louis Duvau aîné, château de Varennes, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, sur vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, sec, demi et très-frais la bouteille.

11.—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme serlinteur-fil au Cachous Mills de Philadelphie et dans la U. S. Sanitas Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le filage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 222 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France. No 92 rue Royale, de dix heures A. M à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, la grocerie située coin sud-ouest St. Philippe et Bourgogne. Pour informations s'adresser sur les lieux. 24 août—4f

A vendre—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure Bourbon et Marais. 17 août—17,19,21,24,25,27

A vendre—Une belle et confortable propriété No 76, Damaine, entre Royale et Bourbon. S'adresser à F. Le Besque, 97, Passage de la Bourse, près Conti. 22 août—15f

A vendre—Grocerie de famille, coin Villeré et Columbus, faisant de bonnes affaires. On donnera des raisons satisfaisantes pour la vente. S'adresser à la grocerie. 20 août—7f

A vendre—Une belle et vraie résidence cottage avec grand corridor au centre, ouverture sur les quatre côtés, jardin, etc., située No 96 rue Champs Elysées, presque en face de la Place Washington. S'adresser à G. A Lazare, 73 rue Decatur. 17 août—15 f.

A vendre—En totalité ou en partie, l'habitation "O'Meara" située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 6 milles au-dessus d'Algier ayant environ 45 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur. S'adresser à G. A. Lazare, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre, à son marché, on lot de vieux journaux, bons pour enveloppar des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

GODCHAUX

MARCHAND DE

VÊTEMENTS

—ET—

CONFECTIONNÉS

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

(Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent !

16 juil—

Hôtels, Sources etc.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS.

Restaurant des Quatre Saisons

—ET—

LAGER BEER SALOON.

Rue de la Mesule, Biloxi, Miss.

JUSTE CHIAPELLA, Propriétaire.

Repas à toutes heures, bonne table et bon gite Chambres garnies à des prix modérés.

26juin—2m

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honorent de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une hospitalité facile et tous le confort désirable. Bon prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,

182 RUE DU CANAL.

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABIÉS.

MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.

Téléphone dans le maison.

21 oct—1an

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St.-Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.

ON T assortiment la plus complète de wagons à charrettes à bancs, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de pour ioigs, wagons à coton, chargeries à bagasse, charrettes pour forges, chaises à poste, vis, neuliers charrettes de toutes dimensions, rails, jantes, traverses, colliers de chevaux matériaux pour voitures, ressorts pour voitures, etc. Nous sommes fabricants pour nos essieux durcis, nos moyeux forgés à frédoses nos fermes extra destinés à nos charrettes et wagons. Nos voitures sont fabriquées dans nos propres ateliers à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout ce qui sort de nos ateliers et nous pouvons satisfaire toutes les demandes.

12mai—1an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,031 68
Sur les risques de rivières	20,205 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 00
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 89
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à vendre	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	45,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte se. le livre de la Compagnie.

G. W. MORGAN, Secrétaire. PAUL POURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL POURCHY, JOS A SHAKSPEARE
D PATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHARLAPITTE, B. W. TAYLOR.

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gravier, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brévété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix exceptionnel réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18mar—

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanic Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des compagnies par la boîte 3 post de Gretna.

N. D. HARVEY, propriétaire

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL
No 74 rue Havrane,
Nlle-Orléans 20 août 1884.

SOUMISSIONS POUR FOURNIR DES TUYAUX A VAPEUR, SOUPAPES ET AJUSTAGES DE MACHINES A VAPEUR.

DES SOUMISSIONS POUR FOURNIR TOUS les tuyaux à vapeur, toutes les soupapes et tous les ajustages de machines à vapeur, et pour les adapter à celles-ci et aux chaudières installées dans le bâtiment principal, seront reçues à ce bureau jusqu'au 30 du courant. On devra indiquer le taux de l'escompte à faire d'après une liste de prix imprimée qui sera annexée à soumission, pour les tuyaux, accessoires, soupapes et robinets de toutes grandeurs, de 1 2 pouces à 12 pouces. On spécifiera le genre des soupapes, en distinguant entre les soupapes en cuivre et celles en fer.

Il sera déclaré à part à quel prix par heure, temps régulier et irrégulier, tout le travail, savoir (fitting length, cutting all screws and making siplinte, both flange and screws) s'exécutant. Les personnes faisant les soumissions devront fournir tous les outils, toutes les pinces et toutes les tenailles nécessaires au travail.

Renseignement: Il y aura quinze batteries, plus ou moins, de chaudières communiquant au principal tuyau à vapeur, avec soupapes d'arrêt, et environ vingt-quatre machines à vapeur, plus ou moins, liées au tuyau principal et aux tuyaux d'épuisement, et 7,000 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 6 et 8 pouces sur les côtés extérieurs. Ce sont les tuyaux qui augmenteront toutes les chaudières. Au moment d'ajustage ne sera appliqué avant que le travail n'ait été éprouvé sous une pression de 80 livres de vapeur.

Les écrous de jointure, le blanc de plomb, les enveloppes de caoutchouc et de chanvre, seront fournis par le Conseil d'Administration. L'asbestos et la pâte de vapeur pour mettre en mouvement une machine munie d'un tuyau de 8 pouces seront également fournis.

La coupe de tous, notamment de plus de 8 pouces, exigeant l'usage d'une scie à vapeur, se fera aussi gratuitement par les soins du Conseil d'Administration.

Les plans pour l'exécution des "dange joints" devront être uniformes et être approuvés par l'Ingénieur consultant en chef.

Des soumissions seront reçues de parties différentes soit pour la fourniture des matériaux, ou pour l'ajustage, ou d'une seule partie se chargeant de la fourniture des matériaux et de l'ajustage. On doit se tenir prêt à remplir toutes les conditions de la 1er octobre.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'Ingénieur consultant en chef, salle No 12, rue Baronne, No 74.

E. A. BURKE,
Directeur-général.

22 août—au 30

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL
No 74 rue Havrane,
Nlle-Orléans 20 août 1884.

DES SOUMISSIONS POUR LE PRIVILEGE EXCLUSIF DE FOURNIR UN ATELIER DE REPARATIONS DES MACHINES ET POUR EXECUTER TOUS LES TRAVAUX NECESSAIRES, seront reçus ce bureau jusqu'au 8 septembre.

Le Conseil d'Administration fournira le bâtiment, avec le charbon et la forge à prix contant, l'eau, le gaz ou la lumière électrique.

Chaque personne faisant une soumission devra déclarer qu'elle installera dans l'atelier une forge avec tous ses accessoires (nous allons nous servir des termes anglais pour éviter tout erreur technique):

Une engine lathe that will turn the face of a 30-inch pulley, and screw gear with length to cut thread on pipe 16 feet long; one small size engine lathe with screw gear; one 6 foot planer; one upright drill; one small planer on bilet; one light drilling and polishing; four vises; one screw bolt cutting machine; one portable steam engine and boiler with all the fixings; one blower to drive the above too s, and also to furnish without charge the room and power to drive a upedtrip screw cutting anchor. The firm to furnish his own shafting, vises and benches.

Chaque personne faisant une soumission devra le prix qu'il demande par heure, temps régulier ou irrégulier pour l'usage de chacun des outils mentionnés plus haut, ou tous ensemble, et pour le travail à exécuter dans les Bâtiments, elle déclarera aussi que les matériaux fournis seront sous débités aux prix courants du marché.

Elle s'engagera à exécuter promptement toutes les réparations nécessaires, quel que soit le nombre de celle sera appelée à faire de travail. Elle s'engagera aussi à avoir son atelier prêt pour le 5 octobre au plus tard. La Salle des Machines a 137 pieds de longueur sur 300 de largeur, avec 27 lignes d'arbres de couche de 10,000 pieds de longueur. Les arbres de couche seront mis en mouvement par 24 machines de différentes grandeurs jusqu'à 6.40 H. P., lesquelles feront en même temps fonctionner les appareils électriques.

Tous autres renseignements jugés nécessaires seront fournis par l'Ingénieur consultant en chef, Salle No 12, rue Baronne, No 74.

E. A. BURKE, Directeur Général.

22 août—au 5 sept

1er---SURETÉ.

2e---REVENU.

Sept 7 pour cent

30 ANS.

PREMIÈRE HYPOTHEQUE,

GOLD BONDS!

—DU—

SHELL BEACH R. R.

(N. T. & S. & L. S. R. Co.)

Ces Bons sont garantis par une première et unique hypothèque sur le Shell Beach Railroad (reliant la Nouvelle-Orléans au Golfe du Mexique avec tout son matériel roulant, ses gares, ses stations et terrains.

Ils sont émis au chiffre de $1,000 et enregistrés; les coupons sont payables en avril et en octobre, à la Nlle-Orléans et à New York. Le principal et l'intérêt sont payables en or.

Les Bons émis ne représentent que $8,500 par parmille. Il n'existe pas de dette flottante ni de billets non payés d'aucune sorte. Les recettes du chemin garantissent le paiement de l'intérêt d'une manière absolument certaine.

Le Chemin possède 500 acres de terre au lac, formant le site de Shell Beach.

Le prix des Bons est fixé au pair avec intérêt. Il n'existe pas sur la place de valeur plus solide et plus sûre. Ces Bons commanderont une prime très prochainement par certain nombre sera vendu sur ce marché.

S'adresser à la

WHITNEY NATIONAL BANK,
AGENT POUR LA VENTE,
No 137 Rue Gravier.

23juil—1m—Mar Jeu Dim.

Avis de société—Les soussignés continueront à occuper, comme par le passé, à son ancien local, No 10 rue Carondelet, des bureaux d'escompte et de courtage de propriétés foncières et générales, d'actions et de billets, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & CO. MM. George G. Friedrichs et William A. Kernaghan, ses principaux employés depuis plusieurs années, seront désormais intéressés à ces affaires et s'associent à lui à partir de ce jour, 21 juillet 1884.

Fidèle de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à la mériter.

1er sept—1m C. E. GIRARDEY.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune les est plus négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1867 je souffrais d'une douleur de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. Je dépérissais rapidement, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL J'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, chose il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher. Juges de ma gratitude? A vous sincèrement,

MRS. EMMA GEDNEY."

159 West 126th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en rain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PREPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

ANNONCES JUDICIAIRES

John G. Wire vs P. J. Tyrrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,390.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec les bâtisses, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Canal, White, Dupré et Gaudet, désigné par le No 1 sur un plan de cet îlet par L. Buxenstein, voyer, en date du 28 octobre 1876, déposé pour référence en l'étude de M. Gernon, notaire, d'après lequel le dit lot mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingts pieds de profondeur et de fag-de à la rue Dupré, entre lignes parallèles, formant le coin des rues Canal et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26août—28 sept 4 9 16 23 27

James Fahey vs Veuve Jean Bachino et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,416.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Marais ou Flauchè et Villeré, et la prolongation de la rue du Quartier, le dit lot mesure 40 pieds 3 pouces sur la rue Villeré, au pied ancien, d'après un plan de M. Arthur O. De Armas, député voyer, le 1er jour de mai 1855 et déposé en l'étude de Antoine Dendoncourt, notaire en cette ville; le dit lot mesure 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Esplanade sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds dix pouces et cinq lignes; à la dite ligne vers la rue Villeré et cent vingt-sept pieds un pouce sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Flauchè, à cette profondeur elle se rétrécit de sept pieds et a sur une seconde profondeur trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente un pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'Ingénieur consultant en chef, salle No 12, rue Baronne, No 74.

E. A. BURKE,
Directeur-général.

22 août—au 30

H. Lombaire. Sec (Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,969—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions ci-après mentionnées, LUNDI le 1er septembre 1884, aux heures ci-après désignées, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° A 10 heures du matin, aux magasins Nos 22 et 24 rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville.

Un grand assortiment de bouteilles vides et un lot d'objets divers, etc., conformément à inventaire, ainsi qu'un lot de comptoirs à rideaux, et un lot de tablettes, etc.

2° A midi, au magasin No 270 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville, un grand assortiment de bouteilles vides et un lot d'objets divers, etc., conformément à l'inventaire.

Conditions—La propriété ci-dessus décrite étant la seconde et dernière criée, la dite propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour quel e rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur aura à fournir un billet avec bonne et parfaite solvabilité, portant intérêt à sept cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire sur le prix de son adjudication et payer en comptant la proportion de frais d'annonces, de shérif et de greffier. Les dits frais seront à peu près de cent dollars, plus ou moins.

THOMAS DUFFY,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

21 août—21, 24, 30, 31

A. Rocheron & Co. vs. Mme M. L. Grandjean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,754—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 153, borné par les rues Jourdan, Marais et Clairmont, mesurant 30 pieds de face à la rue Jourdan sur une profondeur de 120 pieds et formant le coin des rues Jourdan et Marais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 août—12,22,30, 6,13 sept

Succession de Marianne Mercier, épouse de J. P. Barbier et de J. P. Barbier—Nos 11,675 et 11,757.

PAR JAS. F. GUINAULT, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—MARDI, 16 septembre 1884, à midi, en vertu de l'ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la cité Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Quatre lots de terre contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y dépendent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Tonnelier, Marais, Passage et Godfroide, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23—chaque lot mesurant 30 pieds de face à la rue Tonnelier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Vente faite par ordre de Mme Dr. Armas, notaire, à la place de l'acquéreur.

12 août—12,22,30—6,13 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Thos J. Sellers vs la Compagnie française de fabrication de porcelaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,797—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tonnelier, Marais et Godfroide, et formant le coin de la rue Tonnelier et le canal Marais, désignés par les numéros 24, 25, 26 et 27 du plan de l'ingénieur de la ville, chacun mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et mesurant chacun cent quarante-neuf pieds dix pouces de profondeur sur le côté du lot numéro 27 et trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot numéro 24 et sur une seconde profondeur trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente un pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'Ingénieur consultant en chef, salle No 12, rue Baronne, No 74.

E. A. BURKE,
Directeur-général.

22 août—au 30

Terpsiore Prat vs. Succession de Thomas Jordes et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,819 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 2 septembre 1884, aux heures ci-après désignées, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° A 10 heures du matin, aux magasins Nos 22 et 24 rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville.

Un grand assortiment de bouteilles vides et un lot d'objets divers, etc., conformément à in